



**CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE SUR
LES RISQUES LIÉS À L'UTILISATION
ABUSIVE DES POLICES**

TOUT COMMENCE PAR UNE CERTAINE OBSESSION...

Les professionnels de la création aiment les polices à n'en point douter. Les polices de caractères sont comparables à la palette de couleurs qu'un peintre a à sa disposition ; elles sont essentielles à leur travail de création.

Cette passion pour les polices peut tourner à l'obsession. Certains problèmes d'ordre juridique et organisationnel sont presque inévitables. Parfois, la réputation d'un client et d'une marque est en jeu.

Plus de 60 millions de polices sont activées chaque jour dans le monde et une collection en compte en moyenne 4 500. Compte tenu de cette réalité, Extensis a mené une étude afin de mieux faire comprendre l'usage des polices aux entreprises et leur présenter certains risques encourus.

Dans le cadre de notre étude, nous avons interrogé un vaste panel de graphistes et autres professionnels de la création au sujet de l'utilisation des polices. Nous avons recueilli plus de 2 250 réponses et nous avons ainsi pu tirer certaines conclusions sur l'utilisation des polices et ce que pensent les professionnels.

PIRATAGE DE POLICES ?

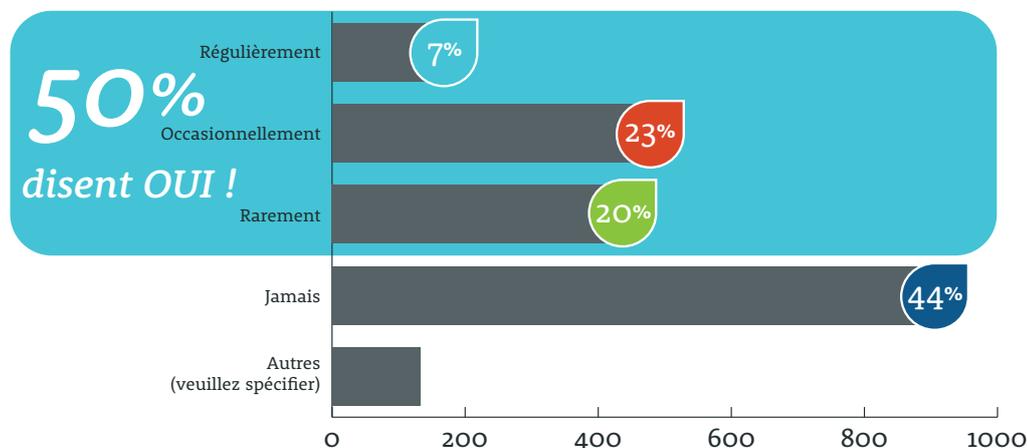
Les polices font l'objet de licences à l'instar des autres types de logiciels. Toutefois, les utilisateurs n'ont pas toujours fait preuve d'autant de diligence concernant le respect des licences de polices par rapport à d'autres licences logicielles.

Échanges et migrations des polices

Chaque graphiste a ses polices préférées. D'un projet à l'autre, il arrivait souvent qu'un graphiste place toutes ses polices sur un disque dur externe, un disque ZIP ou des disquettes pour les utiliser dans le projet suivant.

À présent, beaucoup de professionnels comprennent mieux la valeur des polices et les risques liés aux migrations des polices, mais ce phénomène existe toujours.

Les concepteurs transfèrent-ils leurs polices personnelles sur leur poste de travail professionnel ?



Un grand nombre de concepteurs ont indiqué qu'ils avaient ainsi échangé des polices.

Conclusions de l'étude sur les risques liés à l'utilisation abusive des polices

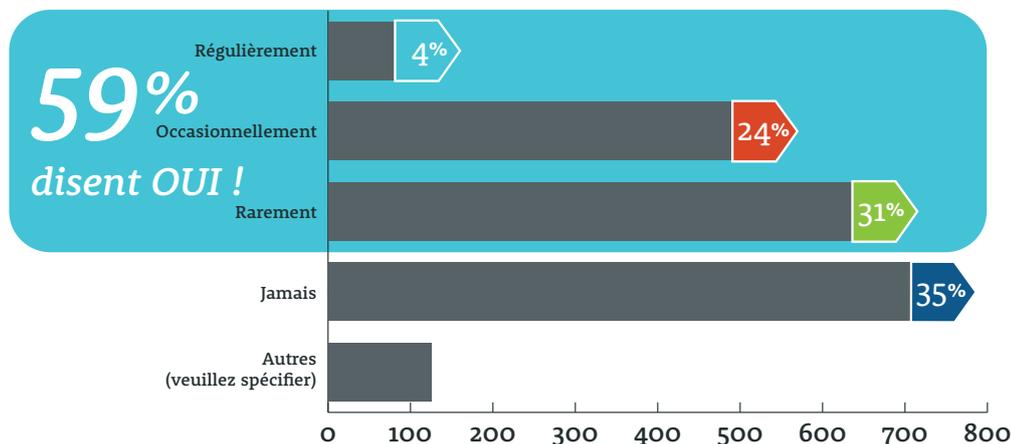
Qui a participé à l'étude ?

- Des graphistes
- Ayant des fait des études supérieures
- Travaillant depuis plus de 15 ans
- N'ayant pas reçu d'instructions spécifiques au sujet des licences de polices

Méthodologie : un groupe de clients d'Extensis ayant répondu à une invitation lancée sur Twitter, sur des forums d'arts graphiques et sur d'autres réseaux sociaux, ont répondu à nos questions.

Les concepteurs échangent-ils des polices ?

Conclusions de l'étude sur les risques liés à l'utilisation abusive des polices

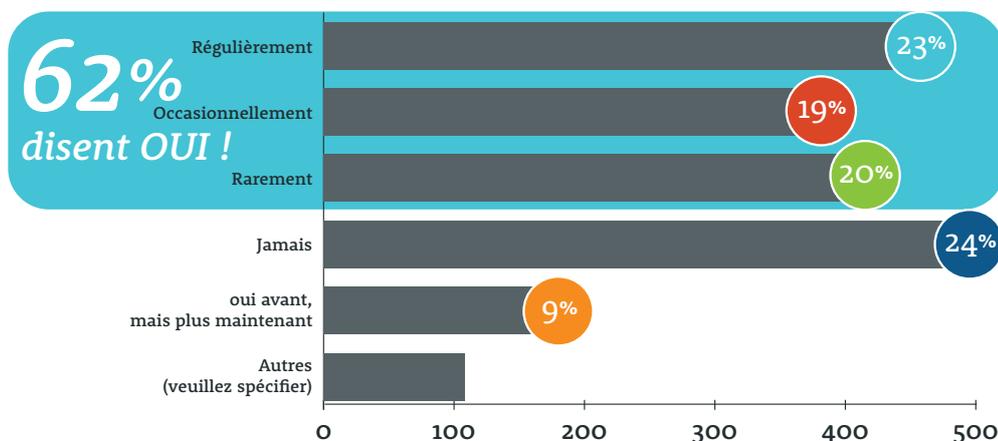


Alors que nombre d'employeurs savent pertinemment qu'il est risqué d'utiliser des polices dans un cadre professionnel sans disposer des licences adéquates, ces chiffres peuvent choquer les responsables d'équipes créatives.

Un usage légalement reconnu ?

Les CLUF (contrats de licence de l'utilisateur final) n'interdisent pas systématiquement les transferts de polices. Parfois, il est notamment possible d'envoyer un fichier de polices à un fournisseur de services d'impression ou de sorties, à condition que cette personne ait aussi acheté une licence.

Les concepteurs transfèrent-ils des polices hors de leur bureau ?



Le transfert de polices vers des fournisseurs de services est une pratique encore répandue, même si les fournisseurs de service ne font généralement plus partie du processus de sortie.

Un nombre croissant de polices open source permettent également de procéder à des transferts gratuits. Les possibilités de transfert, entre autres, dépendent des conditions énoncées dans les licences, que vous devez lire attentivement.

Nouveau travail créatif

Compte tenu des restrictions inhérentes à l'acquisition de nouvelles polices, comment les concepteurs trouvent-ils les polices qu'ils utiliseront dans le cadre d'un nouveau projet ?

- **93 % utilisent des polices qu'ils possèdent déjà**
- **56 % téléchargent de nouvelles polices gratuites**
- **26 % achètent des polices avant d'obtenir la validation du client**
- **32 % « trouvent » une version de la police en ligne**

Les entreprises, agences de création et fonderies feraient bien de se méfier de ces 32 % de concepteurs qui se procurent des polices sans licences adéquates. Les polices qui font leur apparition dans le processus créatif de la sorte risquent de ne pas pouvoir être intégrées aux serveurs de polices, de ne pas être traitées comme les autres ressources et d'être facilement laissées de côté lorsqu'il s'agira de choisir les ressources créatives à utiliser dans un projet.

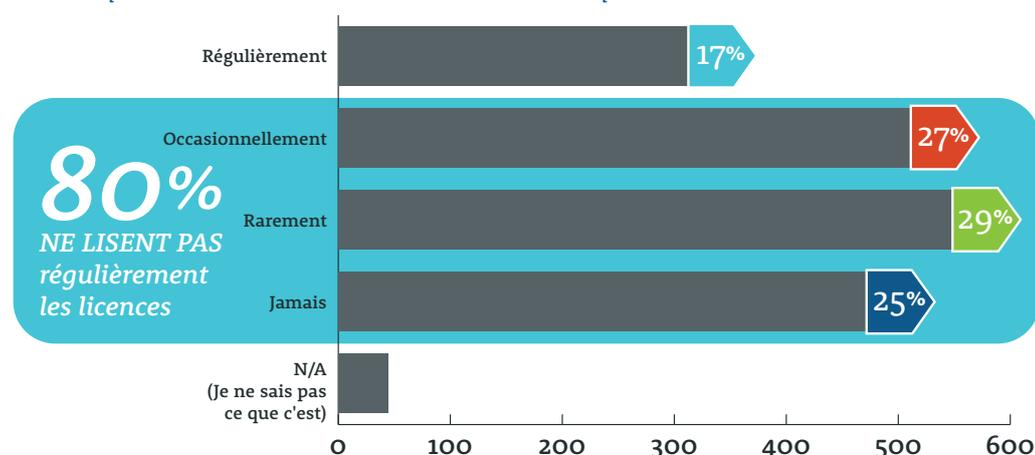
Un directeur artistique risque des discussions houleuses avec son client si aucun budget spécifique n'a été prévu pour l'achat d'une nouvelle police. Pire, si la fonderie découvre qu'une de ces polices est utilisée sans licence, elle pourra contacter le client pour le lui signaler.

Ces dernières années, des entreprises, des agences de création et des éditeurs ont perdu des millions de dollars dans des procès liés à des utilisations illégales de polices. Trois procès relatifs à des problèmes de polices ont notamment été intentés à NBCUniversal récemment, ce qui a coûté plus de cinq millions de dollars américains à l'entreprise. Il est vraiment nécessaire de veiller à obtenir, comprendre et respecter les licences de polices.

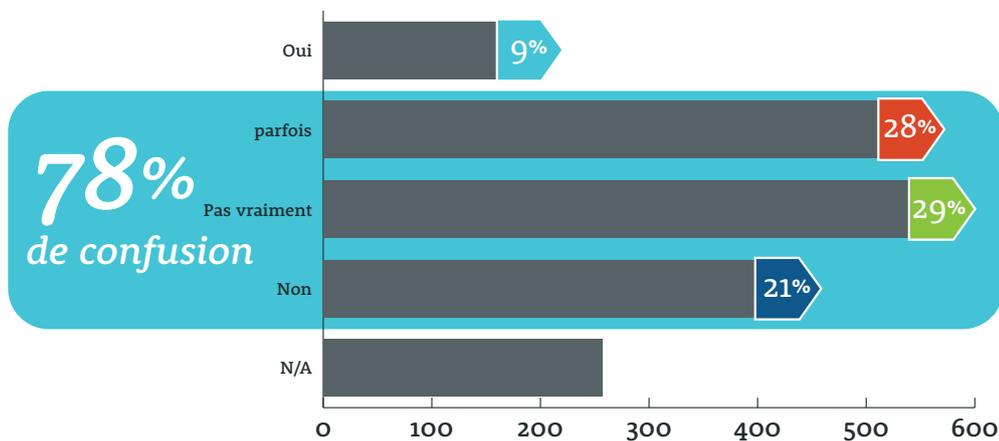
Compréhension et respect des licences de polices

Il convient de s'intéresser à la façon dont les concepteurs perçoivent les licences et à l'importance qu'ils leur accordent. Comme pour les licences relatives aux logiciels à installer sur un poste de travail, rares sont les personnes qui lisent les licences des polices et la plupart des professionnels de la création ne se rendent pas compte de la portée des conditions d'utilisation. Saviez-vous que certaines licences prévoient dans certains cas l'interdiction d'imprimer certaines polices ? Ou encore que le prix d'achat d'une police destinée à être utilisée dans un logo pouvait être supérieur à celui d'une police destinée à un autre usage ? Nous sommes très nombreux à ignorer ces conditions.

Les concepteurs lisent-ils les contrats de licence des polices ?

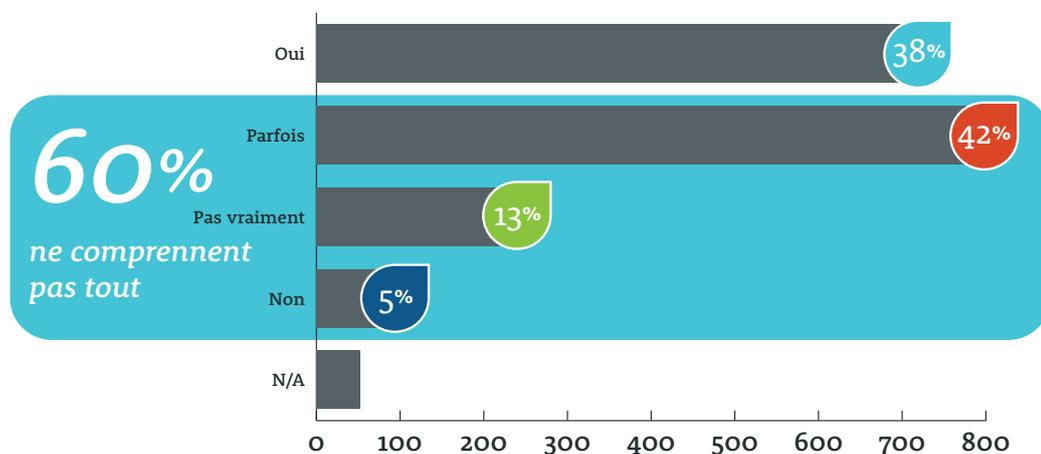


Les contrats de licence des polices sont-ils faciles à comprendre ?



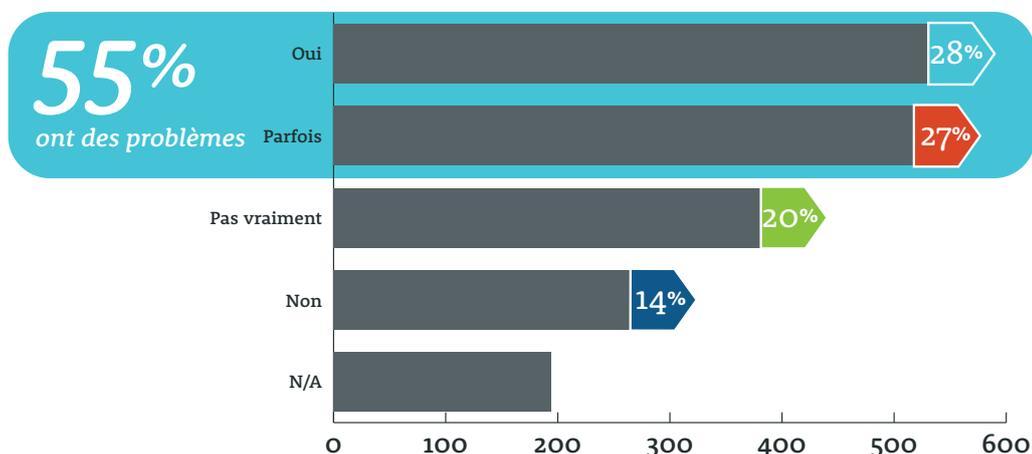
Malgré les difficultés de compréhension des CLUF, les concepteurs n'ont d'autre choix que de les accepter et poursuivre leur activité créative.

Les concepteurs savent-ils ce qu'ils sont en droit de faire avec les polices qu'ils utilisent ?



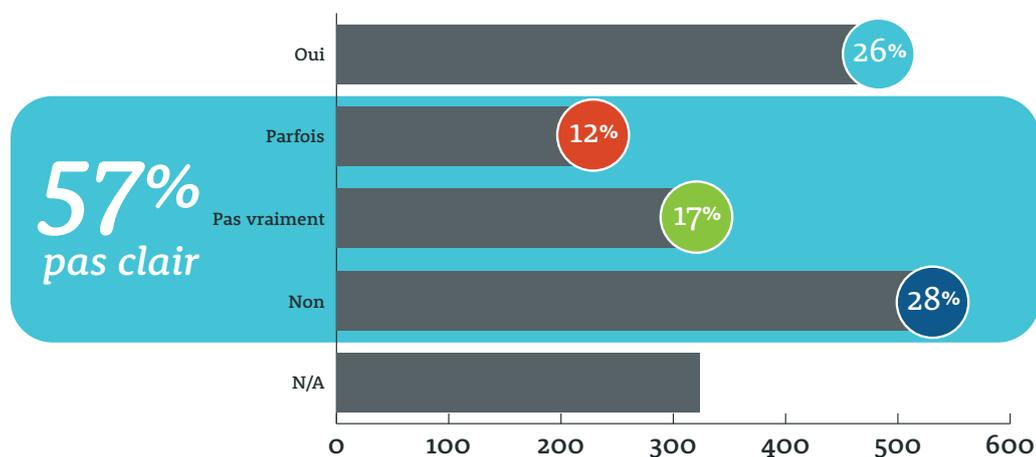
Une mauvaise compréhension des licences de polices peut causer divers problèmes dans le processus créatif. Les contrats de licence de polices ne prévoient pas tous les mêmes dispositions ; chaque fonderie ou fournisseur de polices peut inclure des conditions d'utilisation spécifiques (droit d'intégrer des polices dans des PDF, droit de les utiliser dans des livres électroniques, droit d'utiliser des polices web, droit d'inclure certaines polices sur des packagings, etc.). De ce fait, les concepteurs peuvent se sentir perdus et ne plus savoir ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire.

Problèmes de suivi de l'usage des polices



De plus, les employeurs des graphistes et autres professionnels de la création ne les aident pas beaucoup à comprendre les droits et restrictions liés aux polices.

Conclusions de l'étude sur les risques liés à l'utilisation abusive des polices



RÉSOLUTION DES PROBLÈMES LIÉS AUX CLUF DANS LE PROCESSUS CRÉATIF

Comment les entreprises peuvent-elles résoudre les problèmes relatifs aux CLUF dans leur processus créatif ?

Pour commencer, elles doivent pouvoir assurer un contrôle au niveau des polices utilisées. Pour cela, elles peuvent notamment diviser leur collection en deux groupes distincts : groupe des polices avec licence et groupe des polices dont l'origine est inconnue. Les créatifs peuvent puiser dans la pile de polices « connues ». S'ils souhaitent utiliser une police se trouvant dans l'autre groupe, il est possible d'effectuer une recherche afin d'en savoir plus sur cette police et, si nécessaire, d'acheter la licence afin de l'utiliser de façon légale. La mise en place d'un serveur de polices, tel que Universal Type Server, représente une bonne solution pour gérer les polices de manière centralisée et assurer le suivi des licences.

Une fois le serveur de polices installé, le processus d'ajout des informations relatives aux licences de polices et de suivi de ces données est simple. Grâce à la gestion centralisée des fichiers et des informations relatives aux CLUF, l'utilisateur créatif sait comment utiliser ses polices préférées.

Bien entendu, l'implémentation d'une solution logicielle n'est pas une panacée. Il est essentiel d'informer les utilisateurs de polices et de leur expliquer l'importance du respect des conditions d'utilisation énoncées dans les contrats de licence des polices. Lorsque les utilisateurs prennent conscience des enjeux, ils ont tendance à ne plus adopter autant des comportements risquant de causer des problèmes à l'équipe créative.